



Compte-rendu de la réunion  
du Conseil Municipal  
de la commune de FAUGUERNON  
du mardi 24 septembre 2024

Le conseil municipal s'est réuni en mairie le 24 septembre 2024 sous la présidence de M. Patrick FLAMAND, Maire.

Présents : M. Claude Guesdon, 1er adjoint, Mme Anne Duruflé, M. Denis Besnier, Mme Dominique Gautier, M. Christophe Gentil, M. Remy Guillotin, Mme Marie-Claude Huby, conseillers.

M. Philippe Gurrey, excusé, a donné son pouvoir à Anne Duruflé

Secrétaire de séance : Anne Duruflé

La séance est ouverte à 18h30

1) Délibération 15/2024 : *Demande d'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne au SDEC Energie*

Vote favorable à l'unanimité, soit 8 voix en l'absence de Christophe Gentil, en retard

*Arrivée de Christophe GENTIL*

2) Délibération 16/2024 : *Révision de la convention avec la ville de Lisieux pour l'accueil des enfants de Fauquernon au centre de loisirs.*

La participation de la mairie s'élevait en 2024 à 5,95 € par enfant. La participation demandée pour 2025 est de 6,10 €.

Vote favorable à l'unanimité, soit 9 voix

3) Délibération 17/2024 : *Admission en non-valeur des créances de faible montant*

Vote favorable à l'unanimité, soit 9 voix

#### 4) Questions diverses :

- Le Maire informe que M. Tougard a envoyé une lettre à la mairie la pressant de bien vouloir réaliser les travaux de curage des fossés route de la Forge le long de sa maison. Une réponse favorable lui sera adressée prochainement.
- Les travaux dans la sacristie ne pourront être envisagés qu'en 2025 vu le retard pris dans le versement des subventions.
- Le Maire annonce que dorénavant les résultats des élections à Fauguernon seront à déposer à la Mairie de Pont-L'Evêque.
- Il est fait état de 9 fosses septiques à mettre aux normes dans la commune.
- L'enquête sur les nuisances sonores au domaine aux Lions suit son cours. Le Maire a été auditionné ainsi que d'autres Fauguernonais.
- La Mairie a repris contact avec le marionnettiste de l'année dernière pour le Noël des enfants. Le coût du spectacle s'élève à 400 €.
- Le Maire annonce qu'il va procéder au démoussage de la toiture de l'église et de la mairie. Seul, l'achat du produit anti-mousse sera à la charge de la mairie.
- Etant donné le classement en espace boisé classé des parcelles retenues pour installer la réserve d'eau pour la sécurité incendie et le point de collecte des déchets, l'agglomération demande à la Mairie de proposer d'autres sites pour mettre en œuvre ces deux projets.
- La Mairie a reçu les enveloppes à en-tête de la mairie avec un nouveau logo.
- Christophe GENTIL propose qu'une poulie soit achetée pour faciliter l'accrochage des décorations de Noël.
- Il partage ses interrogations sur le fonctionnement du site internet de la mairie, sur l'origine des photos et sur l'alimentation du site.

La séance est levée à 19h45